

### **COMPTE RENDU conseil consultatif 20/10/2016**

- 1- Remerciements du Président aux présents
- 2- Rappel de l'ordre du jour :
  - a. Validation du règlement de fonctionnement (convocation des séances, Présidence, conditions d'ouverture au public...)
  - b. Charte de la concertation (objectifs et méthode d'organisation des échanges avec le public)
  - c. Présentation des premières propositions de l'étude urbanistique et paysagère des abords de la sapinière
  - d. Liste des recommandations
  - e. Questions diverses
- 3- Avant le tour de table le Président signale que Mme SIPP se fait représenter ce jour par Mme PIERROT au titre du collectif « sauvons la Sapinière ».
- 4- Après précision que le compte rendu de la dernière séance n'est pas un procès-verbal complet mais un relevé de décisions et d'avis, aucun des participants n'a de remarques à formuler.
- 5- La question du statut juridique du présent conseil est posée : s'il y a vote, celui-ci n'aura pas de valeur juridique. Pour cela le conseil devrait être une commission officielle. Ceci interroge sur l'intérêt du conseil consultatif qui n'a pas de pouvoir de décision. C'est pourquoi les décisions relèvent de l'agglomération et du CIAS. Sur ce sujet il est noté un étonnement qu'il y ait si peu de vote contre au CIAS.

Il est alors précisé que le conseil est bien consultatif et son objet est de formuler des propositions. Les assemblées délibérantes, agglomération, CIAS et Conseil Municipal, prendront leurs responsabilités en tant que de besoin.
- 6- Pour répondre à une interrogation il est précisé que le projet d'EHPAD à la Sapinière est définitif. L'implantation est décidée. La concertation a pour objet d'émettre des recommandations à l'attention du futur architecte. Comme déjà annoncé, si le projet fait l'unanimité contre lui et recueille un avis général très négatif son implantation pourra être rediscutée et le CIAS aura à se positionner. Pour l'heure, l'ensemble de la démarche de reconstruction de l'EHPAD est projeté à la Sapinière. Cependant, en complément des études il est important de prendre les avis de la population au fur et à mesure.
- 7- La représentante du collectif tient à confirmer que, pour eux, le projet n'est pas possible à la Côte Sainte Catherine. Sur ce point le débat de fond n'est pas repris car les échanges ont eu lieu en juin mais, évidemment, tous les avis sont respectables. A contrario d'autres membres du conseil précisent qu'il y a aussi de nombreux habitants qui sont favorables à ce projet. Il est aussi rappelé qu'il faut permettre aux résidents de sortir : le projet est bel et bien conçu pour cela

- 8- A propos du règlement de fonctionnement
  - a. Voir en annexe les modifications apportées
  - b. Bien penser à envoyer les invitations par courriel pour, notamment, réduire les délais
  - c. Il est relevé que la présence de l'ARS semble incontournable. A ce sujet il est précisé qu'elle est membre du conseil consultatif et qu'il est envisageable d'insister sur leur présence en fonction de l'ordre du jour
  - d. Concernant la présidence du conseil, le Président Bertrand PANCHER précise qu'il n'a pas vocation à tout présider, notamment car il est juge et partie. D'où la proposition de désigner des co-présidents
  - e. Le règlement de fonctionnement du conseil consultatif est adopté. La représentante du collectif « sauvons la sapinière » s'abstient
  
- 9- Concernant la charte de la concertation
  - a. Voir en annexe les modifications apportées
  - b. Information au public : tout le monde n'a pas internet. Il est nécessaire de prévoir d'autres moyens de communication, ce qui sera vu dans le cadre de la mise en place de la concertation
  
- 10- Nomination des co-Présidents
  - a. Sont candidats : Jean-Philippe COUCHOT, membre du conseil citoyen du contrat de ville représentant la régie de quartier et Mme Chantal ROUSSELOT, membre du Conseil de la Vie Sociale de l'EHPAD, site de Blanpain
  - b. Jean-Philippe COUCHOT tient à préciser qu'il a été désigné par le conseil citoyen pour siéger et non par les élus de la ville de Bar le Duc. Il sera, à ce titre, objectif au sein de ce conseil
  - c. Personne ne s'oppose à ces candidatures
  - d. Mme ROUSSELOT et M. COUCHOT sont désignés co-Présidents
  
- 11- Présentation de la proposition d'accompagnement à concertation par Citoyens & Territoires (voir annexe) :
  - a. Le conseil valide le principe de cet accompagnement
  - b. Une rencontre avec les habitants du quartier est prévue le 22/11/2016. Le programme sera diffusé dès que connu.
  - c. Pour animer la concertation il est proposé la constitution d'un groupe issu du conseil qui serait plus particulièrement chargé de suivre la concertation et d'être en relation avec C & T
  - d. Sont candidats à ce groupe :
    - i. Roland CORRIER, élu municipal
    - ii. Jean-Philippe COUCHOT, conseil citoyen
    - iii. Chantal ROUSSELOT, conseil de la vie sociale EHPAD
    - iv. Annick BONGRAIN, conseil de la vie sociale EHPAD
    - v. Christian BOUCHEREAU, habitant de la Côte
  - e. Personne ne s'oppose à ces nominations
  - f. Les membres du groupe seront contactés par C & T en vue de la journée du 22/11/2016
  
- 12- Une question est posée sur l'impact économique du projet pour les habitants :
  - a. Une clause sociale réservant un pourcentage des heures de travail des entreprises pour les personnes en insertion avec priorité pour les habitants de la côte sera introduite dans tous les marchés de travaux
  - b. L'implantation de l'EHPAD amènera de l'activité sur le quartier ce qui devrait contribuer au maintien des commerces
  - c. Il n'est pas à attendre de créations d'emploi directes dans l'EHPAD car les postes sont pourvus et il ne s'agit pas d'une activité nouvelle

- 13- Présentation des objectifs de l'étude urbanistique sur les abords de la Sapinière, commandée par la ville de Bar-le-Duc :
  - a. Etude sera menée conjointement avec le projet EHPAD
  - b. Une première présentation de l'esquisse d'aménagement sera assurée au prochain conseil consultatif
  - c. Les objectifs sont :
    - i. Aménager les espaces publics
    - ii. Création de liaisons entre le quartier et les équipements
    - iii. Favoriser et sécuriser les liaisons douces
    - iv. Valoriser les fonctions de chaque espace public
    - v. Poursuivre la trame végétale
    - vi. Gestion différenciée et écologique des végétaux en gardant la cohérence existante
  
- 14- Tableau des recommandations.
  - a. Un tableau à renseigner par toutes et tous est distribué (voir annexe). Il est la base de la compilation des remarques et recommandations à fournir au maître d'œuvre appelés à concourir
  - b. Chacune et chacun est invité à le remplir, à rajouter des points qui n'y seraient pas...
  - c. Il est à retourner dès à présent au CIAS ou le ramener lors de la prochaine réunion du conseil consultatif

#### **Les projets rendez-vous de la concertation :**

- 1- 22 novembre, concertation des habitants dans des lieux de rencontres stratégiques. Programme à venir
- 2- Création d'une adresse courriel spécifique au projet qui sera diffusée le plus largement possible : [ehpad2020@cias.meusegrandsud.fr](mailto:ehpad2020@cias.meusegrandsud.fr) (adresse en fonction dès à présent). Elle a vocation à être utilisée par qui le souhaite pour poser des questions et formuler des remarques
- 3- Mise en place d'une boîte aux lettres à l'accueil du CIAS
- 4- Rédaction et diffusion d'un questionnaire ouvert à toutes et tous qui sera mis en œuvre dès le 22/11

#### **Prochaine réunion du Conseil Consultatif**

Lundi 12 décembre 2016

18h30

Salle du Conseil municipal de Bar le Duc

Conformément au règlement le public pourra y assister sans avoir la possibilité d'intervenir n'y d'interférer dans les débats.

L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

- Bilan et analyse de la journée de concertation du 22/11
- Propositions de concertations en lien avec Citoyens & Territoires
- Présentation esquisse de l'étude urbanistique des abords de la Sapinière
- Echange sur les recommandations et établissement de la liste à transmettre
- Date de la prochaine réunion
- Questions diverses